

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA
COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION
20-24 NOVEMBRE 2017, ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)**

SESSION DES EXPERTS

20-22 Novembre 2017

DOCUMENT DE TRAVAIL

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>TITRE</u>	<u>Annexes concernées</u>	<u>Paragraphes concernés</u>
Rapports d'avancement			
Doc-001//Bureau-Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Rapport du Bureau sortant du CTS</u>	Annexe 1a et Annexe 1b	6 - 10
Harmonisation des Politiques et Règlementation			
Doc-02/PRIDA/Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA)</u>		11-13
Doc-03/HDD/Rpt/CCICT-2/Exp/2017	Utilisation <u>harmonisée des dividendes numériques</u> (HDD)	Annexe 2	14-20
Doc-04/IED-Post-Rpt/CCICT-2/Exp/2017	Plan d'action pour le développement durable du secteur postal en Afrique		21-24
Plans directeurs			
Doc-05/IED- PIDA- Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Rapport d'avancement du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).</u>		25-30
Doc-06/IED- Rural Access-Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Stratégie sur l'Ouverture de l'Accès des Zones Rurales et éloignées aux Infrastructures de Base et Services.</u>		31-38
Internet Issues			
Doc-07/IED- AfIG/Rpt/CCICT-2/Exp/2017	Rapport sur le forum africain sur la gouvernance de l'Internet (AfIGF).		39-43
Doc-08/IED- Cybersecurity /Rpt/CCICT-2/Exp/2017	Cybersecurité	Annexe 3	44-47
Rapport d'avancement sur les initiatives et projets spécifiques			
TIC			
Doc-9/IED- PAeN- Rpt/CCICT-1/Exp/2017	<u>Le réseau panafricain électronique des Services en ligne (PAeN)</u>		48-57
Doc-10/IED- AXIS/Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Système d'Échange Internet africain - AXIS</u>		58-72
Doc-9/IED- DotAfricaRpt/CCICT-2/Exp/	Dot Africa		73-83
Information et Communication			
Doc-12/DIC- Com StrategyRpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Stratégie de l'UA en matière de communication et de plaidoyer 2014-2017</u>		84-89
Doc-13/BrandingCamp/CCICT-1/Exp/2017	<u>Campagne de marque de l'UA</u>		90-93

Book of African Records (African Fact Book) Doc-14/Com/Rpt/CCICT-2/Exp/2017	<u>Livre des dossiers africains (African FactBook)</u>		94-98
Contributions des Partenaires			
Doc-15/PAPU-ECP/CCICT-2/EXP/2017	Union panafricaine des Postes (UPAP)		99-104
<u>Coordination et participation aux forums internationaux</u>			
Doc-16/Coordination/Rpt/CCIT-2/Exp/2017	<u>Coordination des Programmes internationaux des CTI</u>		105-111
Doc-17/Fora/Rpt/CCIT-2/Exp/2017	Participation <u>aux événements du système international</u>		112-114

**PART I:
TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION & DE LA
COMMUNICATION ET LA POSTE**

INTRODUCTION

1. Les Comités Techniques Spécialisés (CTS), constituent des organes techniques importants de l'Union Africaine (UA). Ils sont créés en vertu de l'article 25 du Traité portant création de la Communauté Économique Africaine (le Traité d'Abuja). Avec la transformation de l'OUA en UA, les CTS ont été repris par l'Acte Constitutif de l'Union Africaine en vertu des articles 14 à 16.

2. Il est prévu que les CTS travaillent en étroite collaboration avec les différents départements de la Commission, en vue de fournir des expertises bien fouillées dans leurs domaines de spécialisation pour les travaux du Conseil exécutif. Ils doivent également participer au suivi à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes par l'UA et les Communautés Economiques Régionales (CER).

3. Aussi, l'opérationnalisation des CTS devient-elle impérative compte tenu de l'objectif général qui est l'accélération de l'intégration continentale, et de l'importance que revêt la mise en œuvre effective des programmes et des projets de l'Union. A cet égard, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté la Décision Assembly/AU/Dec.227 (XII) portant reconfiguration des CTS existants et créant un nouveau sur les Communications et les Technologies de l'Information et de la Communication connu sous le nom de Comité technique spécialisé sur les Communications et les TIC (STC-CICT).

4. Le STC-CICT se réunit une fois tous les deux ans. Ses principaux objectifs et activités sont les suivants :

- (i) approuver les projets et les programmes de l'Union [Africaine] sur les communications et les TIC;
- (ii) assurer la supervision, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes adoptés et des décisions prises par les organes de l'Union Africaine;
- (iii) assurer également la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de l'Union en matière de communication et de TIC ;
- (iv) exécuter toute autre tâche qui lui serait assignée dans le but d'assurer la mise en œuvre des dispositions de l'Acte Constitutif de l'Union;
- (v) appuyer la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des projets et programmes sur les communications et les TIC
- (vi) superviser la promotion, la coordination et le renforcement des programmes sur les TIC, en vue de l'accélération de la croissance économique de l'Afrique;
- (vii) promouvoir les investissements publics dans les infrastructures, les services et les applications des TIC;
- (viii) Approuver les cadres en vue de l'harmonisation des politiques et des dispositions réglementaires sur le continent.

5. Le STC-CICT-2 se tiendra du 20 au 24 novembre 2017 au siège de l'Union africaine à Addis Abeba, République fédérale démocratique d'Éthiopie.

**SECTION I:
RAPPORTS D'AVANCEMENT**

Rapport du Bureau sortant du CTS
Doc-01/Bureau-Rpt/CCICT-2/Exp/2017

6. Le Bureau sortant du Comité technique spécialisé sur les Communications et les Technologies de l'Information et de la Communication (STC-CICT) présidé par la République du Mali a tenu sa réunion ordinaire le 28 avril 2016 au siège de l'UA à Addis Abeba, et a considéré ce qui suit:

- Aperçu des règles de procédure du STC-CICT;
- Décision de la réunion du Conseil exécutif de janvier 2016 sur le rapport du premier STC-CICT, tenu du 31 août au 04 septembre 2015 à Addis-Abeba;
- Examen et adoption du rapport et des recommandations de l'Assemblée des Usagers du réseau panafricain de services en ligne (PAeN);
- Examen et adoption du Plan d'action pour la mise en œuvre des Déclarations et Décisions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux services postaux adoptées par les organes de l'Union;
- Examen du projet de déclaration de l'UA sur la gouvernance de l'Internet.

7. Les conclusions sont comme suit :

Le Bureau a pris note: (i) des plans et projets de l'UA du sous-secteur de la communication, de la stratégie de communication et de sensibilisation de l'UA pour 2014-2017, de la campagne de marque de l'UA, de la stratégie de communication de l'Agenda 2063 et des initiatives médiatiques, (ii) des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions, notamment l'examen des rapports sur l'inclusion financière par le CTS des finances et des affaires économiques, , le traitement et l'électrification des bureaux de poste dans les zones rurales, iii) des résultats de la réunion de l'Assemblée des Usagers du PAeN et

Le Bureau a pris les décisions suivantes:

- Demande la Commission de l'UA de modifier le règlement intérieur afin de d'améliorer le rôle du Bureau entre des sessions consécutives du CTS.
- Demande supplémentaire à la Commission de l'UA de redoubler d'efforts pour allouer des fonds provenant des budgets réguliers 2017 et 2018 de l'UA, en particulier aux activités liées à la cybersécurité, à la gouvernance de l'Internet, à Dot Africa et aux cyber stratégies ;
- Convocation d'une session extraordinaire du CTS sur la gouvernance de l'Internet et la cyber sécurité en 2016. Pour diverses raisons, cette décision n'a pas pu être mise en œuvre.
- Expression d'inquiétudes sur les nouveaux retards rencontrés dans la mise en œuvre du programme DotAfrica d'une part et d'autre part, sur les tribunaux américains présidant aux questions extraterritoriales du continent.

8. Le Bureau et la CUA ont organisé une session extraordinaire du STC- CICT sur la gouvernance de l'Internet comme stipulé par les règles de procédures. Les résultats de cette session sont le rapport ministériel et la déclaration finale sur la gouvernance de l'Internet qui se trouvent dans les annexes 1a et 1b respectivement.

9. Le président et les autres membres du Bureau ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des activités liées au développement des TIC, notamment la mise en œuvre:

- Le plan d'action pour la pérennité du réseau panafricain des services en ligne;
- Le projet Dot Africa;
- Le Projet Africain de Point d'échange d'Internet (AXIS)

10. Les Ministres sont invités à :

- (i) Prendre note du rapport du Bureau;
- (ii) Demander aux états membres d'aider la CUA à mettre en œuvre les décisions des organes de l'UA relatives aux technologies de la communication et de l'information (TIC);
- iii) les états membres invités à utiliser largement les résultats des projets DotAfrica et AXIS;
- iv) Rappeler aux états membres et au bureau la nécessité d'assister à des forums internationaux et à des réunions, notamment celles relatives aux questions essentielles sur la gouvernance de l'Internet.

SECTION II:

HARMONISATION DES POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS

Initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA)
Doc-02/IED- PRIDA/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

11. Les TIC dans l'espace de l'UA sont caractérisées notamment par un faible accès aux services à large bande mais aussi par un manque d'harmonisation des politiques et des réglementations ainsi que par un faible niveau de coordination des positions communes sur de nombreuses questions d'intérêt mondial. De nombreuses décisions adoptées par les organes techniques de l'UA ont été préconisées pour une meilleure harmonisation des politiques et des réglementations² et une participation aux débats mondiaux, en particulier ceux liés à la gouvernance de l'Internet.

12. Après de nombreuses tentatives infructueuses de mobilisation des ressources et suite à trois années de négociations avec l'Union européenne, la Commission de l'UA lance un nouveau projet - Initiative politique et réglementaire pour l'Afrique numérique (PRIDA) - visant à résoudre les problèmes suivants:

(i) Créer et exploiter une plate-forme numérique panafricaine collaborative pour l'harmonisation de la politique et de la réglementation en Afrique. Cette plate-forme sera également utilisée intensivement par les autorités réglementaires nationales (ANR) et les associations régionales de régulateurs (RAR), entre autres:

- Établir un mécanisme de coordination entre toutes les parties prenantes africaines
- Développer une méthode et des outils d'harmonisation
- Mettre en place des systèmes d'évaluation et de suivi pour la mise en œuvre et l'harmonisation de la politique juridique et réglementaire
- Créer des statistiques, des perspectives et des rapports appropriés en Afrique
- Développer des outils de communication et de partage des connaissances: publications et décisions, calendriers et événements, pool d'expertise, partage d'actualités et de demandes de renseignements, etc.

(ii) Renforcer les capacités africaines sur la Gouvernance de l'Internet et l'utilisation sûre des TIC. Ce programme doit permettre de:

- Renforcer la participation et le plaidoyer de l'Afrique à la GI
- Développer la culture africaine du FGI et construire la compétence institutionnelle requise
- Créer et promouvoir un écosystème pour l'utilisation sûre d'Internet pour le développement socio-économique.

13. Les ministres sont invités à:

- (i) Prendre note de cette initiative clé;
- (ii) Demander aux États membres de promouvoir et de participer activement à la mise en œuvre des activités du PRIDA, notamment pour participer aux programmes de renforcement des capacités, contribuer, utiliser et promouvoir la plate-forme numérique;
- (iii) exhorte les États membres à fournir à la CUA les statistiques et informations nécessaires pour développer les programmes du PRIDA.

Utilisation harmonisée des dividendes numériques en Afrique
Doc-03/IED-DD/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

14. Devant les marchés émergents en Afrique, le potentiel de la technologie des communications visant à promouvoir la croissance économique et assurer des avantages sociaux est plus fortement ressenti que dans n'importe quel autre endroit dans le monde. La politique en matière de spectre radioélectrique est fondamentale dans tout effort versé dans le développement des Technologies de l'Information et la Communication (TIC). Aussi, les régulateurs, les concepteurs de politiques, les parties prenantes à travers la région ont-ils besoin de développer des cadres cohérents d'un spectre de politique garantissant que la valeur du spectre est maximisée pour l'Afrique, ses Etats membres ainsi que ses citoyens.

15. Il est bien avéré que les délégués Africains qui ont participé aux Conférences Mondiales des Radiocommunications (CMR) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ont été les principaux acteurs à l'origine de l'attribution à la fois du 800 MHz et du 700 MHz en tant que premier et deuxième dividendes numériques) lors de la CMR-2007 et de la CMR-2012 respectivement. Toutefois, malgré ces efforts, l'Afrique reste en retard par rapport aux autres régions en ce qui concerne la libération et l'attribution des bandes de fréquence liées aux dividendes numérique au profit des services à large bande. En raison du retard dans la planification et la libération de ces bandes, l'Afrique continue de perdre les avantages potentiels d'accroître Le taux de pénétration de la large bande qui est directement liée à la croissance du PIB.

16. Afin de tirer le maximum de bénéfices de l'utilisation du spectre radioélectrique, en particulier les dividendes numériques (DDs), en tant que ressource commune et rare et tel qu'adopté par la décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en juillet 2010 appelant à l'harmonisation et à la gestion efficace du spectre radioélectrique aux niveaux national et régional. La Commission de l'UA (CUA) a commandé en 2016 une étude visant à garantir que la région Afrique dans son ensemble maximise les avantages de ses investissements et engagement dans les CMR de 2007 et 2012 notamment avec la libération du spectre à savoir les premier et deuxième dividendes numériques.

17. L'utilisation harmonisée et efficace des dividendes numériques sera une excellente opportunité pour les pays Africains pour renforcer le faible taux de pénétration du large bande. En prenant avantage de cette opportunité, les gouvernements auront le potentiel de débloquent le développement économique et de consolider le marché des TIC en Afrique en permettant des économies d'échelle et en favorisant la fourniture de nouveaux services TIC/ Internet abordables.

18. Les tendances montrent une croissance importante de la fourniture de services à large bande en utilisant les infrastructures sans fil ainsi que le rôle crucial du spectre radioélectrique dans la promotion d'un large bande mobile universel ,accessible et abordable comme une alternative pour accroître la connectivité dans les pays Africains notamment dans les zones rurales et éloignées.

19. Les détails des directives sur l'utilisation harmonisée des dividendes numériques en Afrique, y compris des plans et arrangement des fréquences recommandés ainsi que les

composantes politiques et réglementaires sur l'utilisation harmonisée des bandes 700 MHz, 800 MHz, 850 MHz et 900 MHz sont présentés dans l'annexe 2 .

20. Les ministres sont invités à:

(i) demander aux États Membres d'adopter plans et arrangement des fréquences proposés pour les dividendes numériques et d'étendre l'utilisation des «directive sur l'utilisation harmonisée des dividendes numériques» de la CUA afin de développer des cadres politiques et réglementaires pour une utilisation harmonisée et optimisée de ces bandes de fréquences à travers l'Afrique.

(ii) Demander en outre aux États membres d'utiliser les dividendes numériques pour consolider le marché des TIC en Afrique en favorisant des économies d'échelle et en favorisant la fourniture de nouveaux services abordables en matière de TIC et d'internet.

(iii) Exhorter les États membres à promouvoir l'utilisation de ces ressources pour renforcer la pénétration du haut débit et fournir un accès aux zones rurales et aux populations mal desservies à travers le continent.

(iv) Demander à la Commission de l'UA d'engager chaque année un budget pour l'élaboration des politiques d'utilisation harmonisé du spectre ainsi que la mise en œuvre des décisions des CMR.

**Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique
Doc-04/IED-Post-Rpt/CCICT-2/Exp/2017**

21. En exécution de la Décision EX.CL/Dec.900 (XXVIII) Rev.1 du Conseil exécutif sur le développement durable des services postaux, deux rapports ad'hoc sur i) l'Adressage et codes postaux en Afrique et ii) Electrification et connectivité des bureaux des Postes (ECP) en Afrique ont te présentés aux CTS suivants:

- a) Finances, les Affaires monétaires, de la Planification économique et de l'Intégration ;
- b) Service public, le Développement urbain, la Gouvernance locale et la Décentralisation ;
- c) Transport, Infrastructures Transcontinentales et Interregionales, Énergie et Tourisme:

22. Les décisions, résolutions et recommandations des trois Comités :

- (i) intégrer dans les plans de développement nationaux ou rendre prioritaire le système d'adressage et de code postal en tant que partie intégrante de l'infrastructure, en vue d'augmenter de manière efficace l'accès aux services de base ;
- (ii) encourager les les États membres executant le projet sur l'adressage à faire connaître la volonté politique pour ce qui concerne la mise en œuvre d'un système d'adressage et de code postal et accorder une grande priorité à la coordination interne efficace pour sa mise en œuvre ;
- (iii) intégrer et/ou prioritaire l'adressage et les codes postaux dans les plans nationaux de développement et apporter l'appui nécessaire à l'UPAP pour la mise en œuvre du projet continental sur l'adressage et les codes postaux;

- (iv) exhorter les États membres à rechercher les multiples sources de financement, comme un budget national, les fonds d'accès universel, les partenariats public-privé, les partenaires internationaux au développement, etc. pour la réussite de la mise en œuvre du projet.
- (v) inviter les États membres à établir et/ou optimiser les infrastructures d'adressage et à améliorer la dénomination des routes dans les rurales ;
- (vi) demander à la Commission de l'UA et les partenaires africains et internationaux à accorder leur soutien aux États membres à leurs visant à assurer l'Électrification et la Connectivité des bureaux de postes des zones rurales et reculées en Afrique.

23. Le Comité a également pris note des débats en cours sur la réforme de l'Union postale universelle (UPU), a examiné son impact sur le développement du secteur postal africain et a recommandé l'organisation d'une réunion spéciale pour des discussions plus approfondies.

24. Les ministres sont invités à:

- (i) prendre note des progrès réalisés;
- (ii) exhorter les États membres à poursuivre leur soutien au développement du secteur postal afin d'assurer l'inclusion sociale, numérique et financière des populations des zones rurales et reculées ;
- (iii) Demande au Secrétariat général de l'UPAP d'organiser, en collaboration avec la Commission de l'UA, une réunion spéciale sur la réforme de l'UPU en vue développer une position commune africaine et de soumettre ses résultats à la réunion du Bureau du CTS pour examen et soumission au Conseil exécutif.

SECTION III:
PLANS DIRECTEURS

Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA)
Rapport intérimaire
Doc-05/IED- PIDA- Rpt/ CCICT-2/Exp/2017

25. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) vise à combler le déficit d'infrastructure en Afrique et à améliorer l'accès aux infrastructures et réseaux intégrés de transport, d'énergie, de TIC et d'eau transfrontalière.

26. Suite à l'adoption du PIDA et de sa gouvernance de mise en œuvre ainsi qu'à l'architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) à la 18^{ème} session ordinaire de l'Assemblée, la mise en œuvre du PIDA PAP a été planifiée et réalisée conjointement par la CUA, l'Agence du NEPAD et la BAD sur une base annuelle.

27. Toutes les activités conduisant à faciliter la mobilisation des ressources financières, le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des projets sont en cours. L'état actuel de la mise en œuvre effective du PIDA PAP se résume comme suit:

(i) PIDA PAP en règle générale, la mise en œuvre du PIDA dans son ensemble est résumée comme suit:

- Organisation de la Semaine PIDA 2016 avec une recommandation clé de mener l'examen à mi-parcours du PIDA
- La mise en place du mécanisme de prestation de services PIDA (SDM) pour la préparation précoce du projet, en utilisant le corridor Abidjan-Lagos comme projet pilote
- Le Continental Business Network (CBN) pour l'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre des projets
- Le Projet PIDA de renforcement des capacités pour soutenir les CER, le NEPAD NPCA, la CUA et les exécutants des projets avec des experts et des formations sur la préparation des projets d'infrastructure
- Le Développement de la base de données africaine sur les infrastructures (AID) et du centre d'information virtuel PIDA (VPIC) pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets PIDA PAP
- la mise en œuvre de projets sur le terrain;
- Prise en compte du PIDA dans diverses initiatives, programmes ou accords tels que le Groupe de référence pour l'infrastructure du Plan d'action JEAS, le Mécanisme de coordination régionale mis au point avec les agences des Nations Unies pour renforcer la mise en œuvre des priorités de l'UA, le plan d'action des 10 premières années de l'Agenda 2063 de l'UA.

(ii) ICT PIDA PAP

28. Il est important de rappeler que les stratégies ou projets de TIC à mettre en œuvre dans le Plan d'action prioritaire (PAP) sont les suivants :

- Établir un environnement favorable

- Connectivité terrestre: (i) Chaque pays disposant d'au moins deux câbles sous-marins différents par deux routes alternatives et pour les pays enclavés un accès garanti au coût, (ii) chaque pays interconnecté par fibre optique à tous ses voisins
- Points d'échange Internet nationaux et régionaux

29. La mise en œuvre de la composante spécifique des TIC dans le PIDA PAP comprend donc:

- Système d'échange Internet africain - Projet AXIS (AXIS est l'un des principaux programmes de la composante TIC du PIDA PAP, une présentation spécifique sera faite sur sa mise en œuvre);
- L'infrastructure alternative pour les TIC dans les projets de transport et d'énergie: Transmission de l'énergie, les Rails, la ligne à grande vitesse transafricaine (Trans African Highway) et les couloirs intelligents (Smart Corridors);
- Le suivi du développement du profil de projets pour les priorités retenues des Projets TIC de fibre optique de la CEEAC
- Coordination avec les projets de l'IPPF du NEPAD et formulation de nouvelles priorités telles que le projet «Renforcement du développement des infrastructures cybernétiques en Afrique» visant à aider les États membres à mettre en place des infrastructures de cybersécurité (Points d'échange Internet et les Centres de données (Data centers)) et la mise en place de CERT dans les pays où ils n'existent pas et le CERT africain
- Projets de TIC financés et mis en œuvre dans le cadre des programmes de la BAD: réseau dorsal à fibre optique transsaharienne, réseau dorsal d'Afrique Centrale,

30. **Les ministres sont invités à:**

- (i) S'engager à travailler avec leurs homologues Ministres en charge des transports et de l'énergie pour assurer que les câbles ou les fibres TIC soient déployés sur les infrastructures régionales de transport et d'énergie en tant qu'infrastructure alternative et pour sécuriser la connectivité des pays au câble sous-marin.

**Stratégie de déblocage de l'Accès des Zones rurales et éloignées aux
Infrastructures de Base et Services
Doc-06/IED- Rural Access-Rpt/ CCICT-2/Exp/2017**

31. Dans l'ensemble, le continent africain est, par tous les moyens, la région la moins dotée du monde en développement en matière d'infrastructures, même par rapport aux pays à revenus faibles et moyens d'autres régions du monde.

32. Les zones rurales, avec 60% de la population de l'Afrique, souffrent le plus du manque d'infrastructures:

- Seulement 34% de la population rurale africaine vit à moins de deux kilomètres de route rurale, contre 90% en Asie de l'Est;
- Les taux d'électrification urbaine et rurale sont respectivement de 71% et 28%;
- Sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales varie d'un pays à l'autre. Des taux de 23% et de 99% ont été observés
- On estime que 15% de la production agricole est perdue de la ferme au consommateur en raison de mauvaises routes et d'installations de stockage inappropriées
- Concernant les TIC, les données disponibles ne fournissent pas d'informations sur la pénétration d'Internet dans les zones rurales. Cependant, la situation ne devrait pas être meilleure puisque, selon la documentation récente, la majorité des pays ont une pénétration d'Internet inférieure à 10%.

33. Cela résulte de:

- La non prise en compte des zones rurales dans la conception des projets. par exemple: électricité, pistes et routes, centre communautaire, réservoirs d'eau pour les villages environnants des deux côtés du gazoduc, de l'autoroute, de la ligne de fibre optique ...
- la non-inclusion du développement des villages environnants dans les accords de financement comme l'impact environnemental;
- L'Absence de plan ou de coordination défini conduisant à lisser; la mise en œuvre de plusieurs projets en même temps ou sur une période donnée
- L'infrastructure en général et en particulier l'infrastructure rurale est comme la question du secteur public en raison de la suprématie de l'approche financière au détriment de l'investissement économique dans les infrastructures;
- Le désintérêt du secteur privé pour les investissements dans les infrastructures et de plus dans les infrastructures rurales compte tenu du manque de profit.

34. Le concept de déblocage de l'accès aux infrastructures et services de base pour les zones rurales et isolées vise à renverser la tendance. Il consiste à développer une approche stratégique de haut niveau pour la mise en œuvre efficace des infrastructures et des services intégrés et durables dans les zones rurales et isolées du continent.

35. Le concept est conforme aux aspirations des ODD à savoir l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 de l'UA, à savoir une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable et l'Objectif 1 «Éliminer partout la pauvreté sous toutes ses

formes». Objectif 9: Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation et principalement l'objectif 10, réduire les inégalités au sein et entre les pays.

36. L'objectif global du concept est de concevoir, planifier et mettre en œuvre des projets d'infrastructure de base (énergie, eau, TIC et transport) de manière intégrée en vue de:

- Donner aux communautés les moyens de contribuer au développement de l'infrastructure
- Développer des économies collaboratives / partagées à l'ère du numérique
- Développer des politiques stratégiques saines

Les avantages sont les suivants:

- Rentabilité
- Impacts socio-économiques
- Intégration accélérée du continent

37. Les principes directeurs sont les suivants:

- Les projets d'infrastructure de base (énergie, eau, TIC et transport) devraient être conçus, planifiés et mis en œuvre de manière intégrée.
- Chaque sous-secteur de l'infrastructure de base soutiendrait les autres, toutes les ressources seront donc optimisées
- Les itinéraires de l'infrastructure de base doivent être optimisés pour couvrir autant que possible les zones rurales et éloignées
- Chaque grand projet d'infrastructure doit prendre en compte les modalités d'accès aux zones rurales et éloignées (R & R) et les autorités doivent contribuer à faciliter / promouvoir ce principe
- Des politiques devraient être adoptées pour stimuler les investissements dans les domaines de la recherche et du développement
- L'exploration d'un mécanisme financier innovant axé sur les PPP est un facteur clé de réussite
- Un mécanisme de coordination comprenant la « POLITIQUE UNIQUE » et le "RENFORCEMENT DES COMMUNAUTES LOCALES" devraient promouvoir et améliorer les programmes nationaux / régionaux / internationaux

38. **Les ministres sont priés de:**

- (i) saluer l'initiative en faveur du développement d'une approche intégrée pour débloquer l'accès aux infrastructures et services de base pour les zones rurales et isolées;
- (ii) Demander à la Commission de l'UA de préparer un document de stratégie pour cette approche
- (iii) Inviter les partenaires, notamment les communautés économiques régionales (CER), la BAD et la CEA à soutenir cette approche.

SECTION IV:

QUESTIONS DE GOUVERNANCE DE L'INTERNET ET CYBERSECURITÉ

Le Forum Africain sur la Gouvernance de l'Internet (Af-IGF)
Doc-07 / IED- AfIGF / Rpt / CCICT-2 / Exp / 2017

39. Le Forum Africain sur la gouvernance de l'Internet (Af-IGF) a été lancé en 2011 et a tenu sa réunion inaugurale au Caire en septembre 2012. Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième Af-IGF se sont tenus respectivement à Nairobi, Abuja, Addis-Abeba et Durban.

40. les Forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet (IGF) sont les éléments constitutifs de l'Af-IGF. Actuellement, toutes les 5 régions géographiques de l'UA ont des IGF régionaux, mais ce n'est pas tous les Etats Membres qui ont établis leur IGF nationaux. Conformément à la Déclaration de Khartoum de la CITMC-4, la CUA et l'Agence du NEPAD s'emploient à encourager les CER à soutenir la mise en place des IGF nationaux afin de créer un dialogue entre toutes les parties prenantes sur le développement des TIC et aussi pour faciliter la participation des pays aux forums sur la gouvernance de l'internet que ce soit aux niveaux régional, continental et mondial.

41. La Commission de l'Union Africaine en tant que Secrétariat de l'IGF Africain est en train de planifier le 6ème Forum (AfIGF-2017) qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 au Caire, en Egypte.

42. La Commission de l'Union Africaine travaille à la mise en place d'une vaste initiative de renforcement des capacités sur la gouvernance de l'Internet pour permettre à toutes les parties prenantes Africaines de participer activement aux débats internationaux sur la gouvernance d'Internet.

43. Les ministres sont invités à:

- (i) Encourager les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer la mise en place de leurs IGF nationaux;
- (ii) Encourager les États membres à engager des ressources techniques et financières pour soutenir les IGF nationaux et régionaux.
- (iii) Encourager les Etats membres à soutenir l'Organisation de l'IGF Africain (AfIGF) en tant que plate-forme multipartite continental pour les Africains afin de promouvoir les positions communes sur les questions de gouvernance d'Internet.
- (iv) Appeler à l'institutionnalisation et au financement du Forum en tant que conférence annuelle importante pour promouvoir le développement de l'internet en Afrique et poursuivre l'intégration de la numérisation dans l'élaboration des politiques africaines.
- (v) Créer et promouvoir une académie de l'Union Africaine sur la gouvernance de l'Internet afin de renforcer les capacités des experts, en particulier chez les jeunes.

Cyber-sécurité
Doc-08/IED-Cyber sécurité/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

44. L'importance d'Internet et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en tant qu'instruments efficaces pour parvenir à la croissance socio-économique est largement reconnue par les gouvernements, les institutions financières et les partenaires de développement. Alors que le continent dépend de plus en plus des infrastructures numériques pour remplir des fonctions essentielles telles que la fourniture de services électroniques, les questions liées à la cyber sécurité se posent pour la société Africaine, d'où la nécessité urgente pour les pays Africains d'y remédier pour permettre à leurs citoyens de profiter pleinement des nouvelles opportunités offertes par les TIC.

45. Pour adresser les problèmes liés à la cyber sécurité en Afrique et malgré de nombreux défis pour mobiliser les ressources et mettre en œuvre des programmes Africains complets sur la Cyber sécurité, la Commission de l'UA en coopération avec les partenaires a mis en œuvre les activités suivantes :

- (i) développement du rapport sur «Les tendances de la Cyber sécurité et de la Cybercriminalité en Afrique» préparé en collaboration avec Symantec et le Département d'État Américain dans le cadre du «Forum Mondial ou Expertise en Cyber sécurité »
- (ii) développement des directives sur la sécurité des infrastructures Internet en Afrique préparées en collaboration avec Internet Society (ISOC)
- (iii) iii) développement d'un manuel destiné à faciliter la domestication et la mise en œuvre de la Convention de l'UA sur la Cyber sécurité et la Protection des Données à Caractère Personnel également connue sous le nom de " Convention de Malabo"
- (iv) Contributions aux ateliers sur la cyber sécurité, la cybercriminalité et les preuves électroniques organisés respectivement par le département d'État Américain et le Conseil d'Europe.

46. Trois ans après son adoption par les chefs d'État, la Convention de Malabo a été signée uniquement par 9 pays et ratifié par deux pays. De plus, il existe un très faible nombre de politique cybernétique, de stratégie cybernétique et de législations cybernétiques adoptées au niveau du continent. Cela rend la sécurité du cyber espace Africaine très difficile, en particulier en ce qui concerne la lutte contre cybercriminalité et la protection des données personnelles.

47. Les ministres sont invités à:

- (i) Demander à la Commission de l'UA de consacrer des ressources appropriées à la mise en œuvre de programmes complets sur la Cyber sécurité, y compris une assistance aux États Membres de l'UA pour l'adoption des cyber-stratégies et des cyber législations et la création des CIRT / CERT.
- (ii) Demander à la Commission de l'UA et aux États membres de l'UA de fournir toutes les ressources nécessaires pour accélérer la ratification de l'UA, la Convention de Malabo

- (iii) Exhorter les États membres de l'UA à prendre en considération les dispositions de la Convention de Malabo, de la Convention de Budapest et des Directives sur la sécurité des Infrastructures Internet en Afrique (Annexe3) afin de promouvoir un cyberspace Africain plus sûr.
- (iv) Demander à la Commission de l'UA: (i) de former un Comité de collaboration et de coordination sur la cyber sécurité (ACS3C) pour (i) Conseiller la CUA et les décideurs politiques sur les stratégies cybernétiques; (ii) développer des directives sur la protection des données personnelles , (iii) organisation de la conférence annuel sur la cyber sécurité en collaboration avec les milieux industriels et universitaires (iv) établir un mois continental de sensibilisation sur les questions de cyber sécurité.

SECTION V:

INITIATIVES ET PROJETS SPÉCIFIQUES

Contexte

Contexte

48. Le Réseau Pan Africain de Services en ligne (PAeN) relie 48 Etats membres de l'UA par réseau satellitaire (au sein de l'Afrique) et par des câbles à fibre optiques (entre l'Inde et l'Afrique) et offre des services de télé éducation et de télé médecine. Le projet a été financé, mis en œuvre et géré (pendant 8 ans) par le gouvernement de l'Inde pour un budget estimé à établi de 150 million de dollars américains avec une assistance à la Commission de l'Union Africaine.

49. Il convient de rappeler que, conformément au protocole d'entente signé en 2005, les responsabilités de la Commission de l'Union Africaine sont essentiellement de : (i) Faciliter la mise en œuvre du réseau, (ii) Préparer un plan de reprise de la gestion et du fonctionnement du réseau à la fin de la période d'assistance technique et financière du gouvernement indien.

Réalisations

50. Plus de 150 terminaux VSAT ont été installés dans 48 états membres de l'UA participant au réseau et une station terrienne hub satellitaire a été installée à Dakar (Sénégal). Au total: (i) 21280 étudiants inscrits dans 39 pays participants ont été diplômés de diverses universités indiennes à travers le réseau; ii) 771 consultations télé-médicales ont été réalisées; (iii) 6771 sessions de formation médicale continue ont été organisées.

Actions entreprises

51. Les cinq (5) premières années d'assistance technique et financière devraient être terminées en juillet 2014. A cette date, le fonctionnement et la maintenance du PAeN devraient être complètement transférées à une structure de gestion mise en place par les parties africaines. Malheureusement, ceci ne s'est pas passé comme prévu. La CUA et le gouvernement indien se sont entendus à deux reprises pour étendre la période de cette assistance technique et financière; d'abord jusqu'en juillet 2016 ensuite jusqu'au 31 mars 2017.

52. En 2014, la CUA a reconnu PAeN comme un projet phare des dix premières années du plan d'action de l'Agenda 2063 de l'UA. L'Assemblée de l'UA a adopté la décision (Assembly/AU/Dec.497 (XXII)) demandant à la commission de préparer un plan d'action pour la pérennité des services du réseau pour la partie Africaine. Les recommandations relatives au plan de pérennité ont donc été présentées à la première session (CTS-CICT) tenue à Addis Abeba du 31 août au 4 septembre 2015.

53. L'Assemblée des Usagers du PAeN et le bureau du CTS-CICT se sont réunis en avril 2016 et ont approuvé un arrangement pour la continuité et la pérennité des services fournis par le réseau et proposant une nouvelle structure du PAeN pour la gestion et l'opérationnalisation du réseau après son transfert aux parties Africaines.

54. Une réunion consultative de l'Assemblée des Usagers s'est tenue en juillet 2017 pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de pérennité et adopter une recommandation sur la marche à suivre. Compte tenu de la fin de l'assistance

technique et financière de l'Inde au 31 mars 2017, la réunion a fait des recommandations, entre autres, pour continuer l'utilisation du réseau satellitaire.

55. En avril, la CUA a été informée de la décision du gouvernement indien de mettre fin aux opérations des stations satellitaires VSAT et hub existantes à partir du 1er juillet 2017. La station hub a été transférée à la CUA lors d'un processus de transfert des droits tenu en août 2017. Les résultats de ce processus sont essentiellement les deux documents suivants:

- Accord signé entre la CUA et la TCIL pour le transfert de la station Hub du PAEN de Dakar, Sénégal à l'UA
- Accord signé entre la CUA et la République du Sénégal sur la garde de la Station Hub du PAeN, suite à son transfert par le Gouvernement de l'Inde aux Parties Africaines. Le gouvernement du Sénégal était représenté par le Ministère Sénégalais des Postes et Télécommunications.

Conclusion

56. Compte tenu des enjeux majeurs et de l'importance du réseau en tant que promoteur de l'amélioration de l'éducation et des soins de santé sur le continent et du fait que l'infrastructure satellitaire est déjà installée et ne doit pas être gaspillée, les options suivantes doivent être envisagées pour l'utilisation future de cette infrastructure sur le satellite RASCOM afin de promouvoir ce dernier:

- Continuer à utiliser le PAeN pour la télé-éducation comme demandé par la réunion consultative des Usagers tenue le 6 juillet 2017 (dans le cadre d'une gestion et d'une opération par une entité existante sélectionnée ou une entité coopérative selon la décision des états membres); Cela exigera des pays participants une contribution de 100 000 USD par an ;
- Des opportunités de fournir des services d'information tels que: i) Construire une nouvelle chaîne d'éducation de masse dédiée au développement et à la promotion des talents (DIY) et du contenu africain pour résoudre les problèmes de numérisation, ii) Promouvoir l'indépendance et la communication (vidéoconférence via le VVIP) parmi les leaders africains, iii) Soutenir le projet l e-université et Virtuelle africain, iv) utiliser l'infrastructure pour lancer une télévision panafricaine, v) soutenir les projets de cyber santé en cours et à venir, couvrant l'ensemble du pays, vi) partager le contenu africain en ce qui concerne la télévision panafricaine, favoriser l'accès aux plateformes de données statistiques continentales et régionales.

57. Les ministres sont invités à:

- (i) Prendre note des options proposées pour l'utilisation future de l'infrastructure satellitaire du PAeN ;
- ii) Demander à la Commission de l'Union africaine de présenter au prochain bureau du CTS une proposition de projet sur l'utilisation de cette infrastructure pour la télévision panafricaine d'éducation de masse pour le développement des talents et du contenu (TV bricolage) et les communications VVIP ;

(iii) Exhorter les États membres à participer et contribuer à la mise en œuvre de la télévision panafricaine pour l'éducation de masse et pour le développement des talents et des contenus.

Projet de Système africain de Point d'Échange Internet (AXIS)
Doc-10/IED-AXIS/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

58. L'Afrique paie actuellement des transporteurs d'outre-mer pour échanger du trafic "local" (continental) en notre nom. C'est à la fois un moyen coûteux et un moyen inefficace de gérer l'échange inter-pays du trafic Internet.
59. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine réunis à la quatorzième session ordinaire de l'Assemblée de l'UA ont adopté une déclaration qui visait à renforcer les programmes nationaux et la coopération régionale pour le développement et l'interconnexion des infrastructures à large bande Points.
60. En outre, le PIDA a souligné l'importance de la mise en place de points d'échange Internet dans son plan d'action prioritaire.
61. Le projet AXIS vise à maintenir le trafic Internet en Afrique local en fournissant un renforcement des capacités et une assistance technique pour faciliter la mise en place de points d'échange Internet et de points d'échange Internet régionaux en Afrique.
62. Eu égard aux décisions pertinentes de l'UA relatives au projet AXIS, la Commission de l'Union africaine a signé un accord avec le financeur principal (l'agence de Développement du Luxembourg) pour soutenir la mise en œuvre du projet AXIS financé par le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le Luxembourg.
63. Le soutien au renforcement des capacités a été étendu aux 32 États membres de l'UA suivants: Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, L'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, Maurice, la Namibie, le Niger, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Swaziland et le Togo.
64. Un total de 553 participants ont reçu des certificats sur les aspects techniques de la mise en place, du fonctionnement et de l'administration des points d'échange Internet.
65. Suite au soutien du projet Système Africain d'Échange Internet, les quinze États membres suivants ont depuis mis en place leurs points d'échange Internet: le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Libéria, Madagascar, Mauritanie, Maurice, Namibie, Sénégal, Seychelles et Swaziland.
66. Cinq ateliers régionaux d'échange d'informations Internet ont été organisés pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.
67. Suite aux ateliers régionaux sur les points d'échange Internet organisés dans les cinq régions géographiques de l'UA, trois appels à propositions pour des points d'échange Internet à soutenir en vue de la création de points d'échange Internet régionaux ont depuis été publiés par la CUA.

68. Suite aux trois appels à propositions lancés dans le cadre d'appels d'offres ouverts, les points d'échange Internet au Congo (Afrique centrale), en Égypte (Afrique du Nord), au Gabon (Afrique centrale), au Kenya (Afrique de l'Est) L'Afrique du Sud (Afrique australe) et le Zimbabwe (Afrique australe) ont jusqu'à présent reçu des subventions pour devenir des points d'échange Internet régionaux.

69. Les montants de subvention suivants n'ont pas encore été attribués après les trois appels à propositions;

- Afrique de l'Ouest (150 650 \$ US)
- Afrique du Nord (US \$ 170 000)
- Un appel à propositions final a été lancé pour les montants non alloués

70. Avec le soutien du projet AXIS, des politiques et cadres régionaux d'interconnexion transfrontalière des TIC ont été mis au point pour l'Afrique centrale, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Les règlements d'interconnexion transfrontalière EAC ont également été développés avec le soutien du projet AXIS.

71. Le renforcement des capacités a également été étendu aux fournisseurs de services Internet pour qu'ils deviennent des opérateurs Internet régionaux.

72. **Les ministres sont invités à:**

Se féliciter des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour mettre en œuvre le projet Système Africain d'Échange Internet.

Dot Africa
Doc-11/IED-DotAfricaRpt/CCICT-2/Exp/2017

73. Le domaine de premier niveau dotAfrica (.africa) a été proposé en tant que nouveau domaine générique de premier niveau (gTLD) pour la promotion des entreprises, des peuples et de la culture en Afrique sur Internet. C'est une véritable illustration de l'intégration du continent en ce qu'il permet à l'Afrique d'avoir sa propre identité numérique;
74. Le domaine de premier niveau « Dot-Africa » (point Africa) a été délégué par la Corporation Internet pour l'attribution des noms et des numéros (ICANN) au ZA Central Registry (ZACR) le 15 février 2017; Le 15 février 2017 à 14h58:59, la première extension de nom de domaine .Africa (www.nic.africa) a été ajoutée à la zone racine gérée par les PTI (Public Technical Identifiers);
75. La CUA, la ZACR et la communauté Internet en Afrique peuvent enfin commencer à travailler à l'établissement d'une opération de registre de noms de domaine de classe mondiale pour le domaine de premier niveau dotAfrica au bénéfice et à la fierté de l'Afrique;
76. La délégation ouvre également la voie au lancement de la création de la Fondation dotAfrica en tant que source alternative de financement qui supervisera divers projets et initiatives de développement liés au développement d'Internet en Afrique;
77. DotAfrica a achevé sa période d'exploitation Sunrise en juin 2017 et donc 1003 noms premium ont été approuvés. Nous avons atteint 80% de notre objectif pour cette période Sunrise en termes de nombre et de qualité des candidats. Comparé à ce qui a été fait dans le passé par d'autres domaines pendant la période de lancement, nous sommes parmi les 10 premiers au monde;
78. La phase de lancement Land Rush (2e phase) a également été achevée et, à compter du 4 juillet 2017, le nom de domaine était accessible au grand public. Le jalon du 4 juillet signifie que ce jour-là et au-delà, tout le monde peut avoir (acheter) tout nom de domaine qu'il souhaite - pourvu qu'il soit disponible (non réservé ou déjà acheté par quelqu'un) - selon le principe du premier arrivé, premier servi;
79. Depuis avril 2017, la Commission de l'Union africaine demande systématiquement aux gouvernements africains de protéger les noms de domaine de valeurs géographiques, économiques, culturelles, religieuses et linguistiques et d'intérêt public par le biais du GRNL. Cette liste de noms réservés permettra également aux gouvernements de se prémunir contre les noms offensants sur la base de la race, de l'appartenance ethnique, de l'association politique, du genre, de la culture, etc., afin d'empêcher les inscriptions abusives;
80. Les gens sont généralement confus parce qu'ils sont habitués aux trois ou deux lettres de domaine telles que: .com, .int, .org etc ... Notre nom de domaine .africa

est au même niveau que ceux-ci. Avant notre initiative, les Asiatiques ont eu .Asia (Dot Asia), les Européens ont préféré le .ue (Dot eu - pas .europa). L'Afrique est la deuxième au monde avec un tel nom de domaine de premier niveau géographique. Par exemple, vous verrez bientôt notre site web reflété dans l'un des noms de domaine suivants: www.africanunion.africa; www.african_union.africa; ou www.auc.africa;

81. Au cours des prochaines semaines, l'équipe travaillera avec les départements MIS et Communication pour préparer un plan de migration dotAfrica qui sera examiné par le Comité consultatif des TIC de la CUA pour la proposition finale à la direction de la CUA;
82. Une campagne de sensibilisation (Dot Africa Road) sur le continent a débuté en janvier et se terminera par le Sommet de janvier 2018. Il est destiné à encourager les personnes et les entreprises africaines à utiliser le TLD DotAfrica.
83. **Les ministres sont priés de:**
 - (i) Noter que la délégation du nom de domaine dotAfrica est un exemple d'initiative d'Africains de tous les horizons travaillant ensemble pour atteindre un objectif commun et que l'Afrique a maintenant sa propre identité numérique;
 - (ii) Exhorter les États membres qui n'ont pas encore désigné de points focaux pour la liste des noms de réserve dotAfrica à le faire et préparer des noms réservés nationaux à dotAfrica conformément à la politique RNL.
 - (iii) Exhorter les gouvernements africains à soumettre leur liste de noms réservés au gouvernement (GRNL);
 - (iv) Exhorter les États membres à participer activement à la campagne de sensibilisation DotAfrica Road Show sur le continent;
 - (v) Inviter les États membres à commencer à utiliser les noms de domaine dotAfrica.

PART II INFORMATION & COMMUNICATION

La Stratégie de communication et de plaidoyer de l'UA 2014-2017
Doc-12/DIC- Com StrategyRpt/CCICT-2/Exp/2017

84. La DIC a élaborée la deuxième stratégie de communication pour l'UA (2014 -2017) qui a pris en compte le besoin pressant de la vulgarisation et l'amélioration de la visibilité de l'organisation.
85. La stratégie de communication a guidé avec succès les efforts de la Commission en terme de fournir les informations pertinentes aux différentes parties prenantes.
86. En ce qui concerne les principales activités de la communication, la DIC a travaillée pour améliorer la visibilité dans les domaines suivants:
- Construire l'identité de la marque de l'UA;
 - Lancement de l'identité de la marque et du guide de style pour garantir un alignement et une utilisation communs de l'iconographie de la marque de l'UA dans tous les canaux de communication,
 - Rédaction de la politique de communication pour assurer la conformité avec les règles et procédures de l'UA. L'une des politiques approuvées permettra à tout le personnel de respecter l'identité de la marque de l'UA et sera aligné sur les procédures de communication de l'organisation, garantissant que l'UA parle d'une seule voix à ses parties prenantes,
 - La mise en œuvre réussie du 1^{er} Débat de Leadership de l'Union africaine - Mjadala Afrika - a permis aux Africains de mieux comprendre le rôle du Président de la CUA, ainsi que de participer à travers les médias sociaux;
 - Accroître la sensibilisation de l'UA à travers l'utilisation des plateformes numériques;
 - La relance du site web de l'UA en 2015,
 - Le lancement des campagnes de publicité sur les médias sociaux,
 - La création de plateformes numériques pour la vulgarisation des programmes et des projets clés de l'Union, tels que le Financement de l'Union, le Plateforme économique africaine,
 - La diffusion en direct d'événements clés auprès d'audiences régionales et mondiales,
 - Augmentation de l'utilisation des plateformes de médias sociaux pour envoyer des messages clés de l'Union,
 - Pour développer l'engagement de la diaspora, des sites Web ont été conçus pour les bureaux de représentation de la CUA et ils attendent l'approbation finale;
 - Publications;
 - La production annuelle du manuel de l'UA qui vise à fournir des informations sur l'UA à toutes les parties prenantes,
 - La production de l'ECHO de l'UA qui met en évidence l'intégration réussie et la mise en œuvre des décisions de l'UA, ainsi que l'impact de l'UA dans

la transformation des vies africaines. Toutes les éditions sont guidées par le thème annuel de l'UA;

- Contenu audio-visuel (AV)
 - Pendant les sommets de l'UA, des produits du contenu vidéo et des créations animées pour la sensibilisation, à savoir, depuis l'OUA jusqu'à l'Agenda 2063 de l'UA, les Traités de l'UA, qui sont régulièrement projetés lors des principaux événements de l'UA tels que les sommets;
 - Un projet lancé depuis longtemps pour la rénovation et l'achat de nouveaux équipements audiovisuels pour augmenter la capacité de produire du contenu de communication en achetant des équipements de base ainsi que le relocalisation du studio de l'UA de l'ancienne installation du siège de l'UA. Une fois que le processus d'approvisionnement et le réaménagement du studio auront été finalisés, le rendement de la capacité améliorée devrait être visible en 2018 ;
- Engagement des médias,
 - Deux forums d'Éditeurs africains ont été organisés en 2016 dans le cadre des efforts visant à travailler avec et par les médias pour augmenter la qualité et la quantité de couverture du programme de développement de l'Afrique;
 - L'organisation du Dialogue des hauts responsables pour l'Afrique dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale de l'UA et des Nations unies;
- Sensibilisation
 - Des visites régulières menées dans des locaux de l'UA, ouvrent par conséquent l'UA aux peuples africains;
- Formation
 - Atelier organisé pour les attachés de presse des États membres;
 - Atelier d'organisation pour tous les agents de communication de l'UA. Cela permet de créer une base de données de tous les agents d'information, de familiariser les agents entre eux, de comprendre le travail des agents dans les différents bureaux et régions et finalement d'harmoniser tous les efforts de communication de l'UA afin de communiquer en tant qu'une UA;
- Innovation

- Pour accroître la présence de l'UA sur les plateformes numériques, notamment mobiles, la DIC a travaillé en 2017 au développement des applications mobiles suivantes:
 - Conclu: Sommet de l'UA;
 - En cours de développement aux services d'achats de l'UA, Applications Corporatives de l'UA, Traités de l'UA, Agenda 2063, Plateforme économique africaine, Services d'achat de l'UA;

87. En ce qui concerne les nouvelles initiatives spécifiquement destinées à soutenir l'Agenda 2063, la DIC a lancée les activités suivantes en 2017:

- Production de films documentaires

Un développement des documentaires en cours pour mieux faire connaître le travail des départements et programmes phares suivants:

- Commerce et Industrie - Zone de libre-échange continentale (ZLEC), Stratégie des produits de base;
- Paix et sécurité - Faire taire les armes à feu;
- Infrastructure et énergie - Projet du barrage de Grand Inga;

- Ces documents comprennent des profils vidéo des départements, des fiches d'information, des articles à publier dans les principaux magazines internationaux. Le contenu a également été développé pour l'Agenda 2063, le financement de l'Union et l'Union africaine. Les autres départements seront couverts en 2018.

- La DIC place également des articles publicitaires dans les publications régionales avec une large portée sur les sujets suivants:

- Faire taire les armes, Agenda 2063, Union africaine, ZLEC, Marché unique du transport aérien en Afrique, Stratégie sur les produits de base, Réformes de l'UA, Financement de l'UA, Plateforme économique africaine;

88. En ce qui concerne l'obtention d'une stratégie de communication alignée, la DIC a soutenu les bureaux de l'UA, en particulier le NPCA, pour élaborer leurs propres plans de communication basés sur la principale stratégie de communication et guidés par l'Agenda 2063;

89. **Les honorables Ministres sont invités à:**

- (i) féliciter les efforts de communication en cours, en particulier les nouvelles initiatives qui ont amélioré la sensibilisation de l'Union et le soutien prêté aux autres bureaux de l'UA;
- (ii) exhorte la Commission à poursuivre ses efforts afin de doter l'UA d'une plus grande capacité de communication, notamment la mise en place progressive d'équipements de communication modernes permettant à la Commission de produire et de diffuser des produits de communication standard internationaux ainsi que le bon niveau de dotation pour assurer une mise en œuvre plus rapide;

(iii) solliciter à la Commission de produire la prochaine stratégie d'information et de communication 2018-2022.

Campagne de la marque de l'UA Doc-13/Brand/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

90. La campagne de promotion de l'image de marque de l'UA est guidée par les décisions de l'Assemblée de l'UA, y compris la décision AU/Dec.151 (V111); et Assembly/AU/Dec.267(XIII). La décision AU/ Dec.267 (XIII) demande à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour reproduire le nouveau drapeau avec toutes les îles représentées, le distribuer à tous les États membres et le vulgariser parmi les pays partenaires et les autres parties du monde;
91. A cet égard, ce qui suit a été fait:

Mise à jour du drapeau de l'UA

Après l'adhésion du Maroc à l'UA en janvier 2017, le drapeau a été modifié pour refléter les 55 pays membres.

La campagne de marque, sous le slogan «Je suis africain, je suis l'Union africaine» est en cours. Il comporte le drapeau de l'UA.

Lors du premier STC-CCICT tenu en 2015, les ministres se sont engagés à conjuguer leurs efforts pour renforcer la visibilité des symboles et de l'image de l'UA aux niveaux nationaux.

À cet égard, la CUA a entrepris les tâches suivantes pour vulgariser le logo de l'UA et les messages clés:

Assurer une compréhension commune de l'importance de l'emblème de l'UA et développer un guide de style de marque

La Commission a identifié qu'il existait de nombreuses interprétations de l'emblème de l'UA ainsi que des abus à travers de ré-conceptions individuelles de l'emblème à l'adaptation des initiatives individuelles entraînant des fausses déclarations et des incohérences liées à l'iconographie de l'UA.

La DIC s'est engagé à faire en sorte qu'il y ait une compréhension commune de l'importance des divers éléments de l'emblème de l'UA et que ceux-ci soient correctement appliqués à tout moment. **Logo de l'UA et elle prend des mesures pour assurer sa vulgarisation parmi les membres du personnel.** La campagne sur l'emblème a également été étendue à la publicité sur les médias sociaux pour créer une compréhension commune des Africains sur la signification de l'emblème de leur organisation panafricaine.

Un guide de style complet a également été développé pour assurer une exécution correcte dans divers éléments de communication.

Le lancement de Connaitre la campagne de l'UA

Étant conscient du rôle important que les médias sociaux peuvent jouer dans la popularisation d'une marque. On sait que la campagne de l'UA a été déployée sur les médias sociaux pour assurer une plus large portée ainsi qu'une prise de conscience de l'UA et de ses activités.

Produire et distribuer des produits promotionnels et du matériel de visibilité

- Panneaux d'affichage - Placement des panneaux d'affichage de l'UA à Addis-Abeba lors des sommets à l'aéroport international ainsi que placement dans des zones à circulation élevée de véhicules et de piétons en cours;
- les produits corporatifs – les Agendas et les calendriers de l'UA ainsi que les articles promotionnels de marque distribués pendant les événements, tels que des bouteilles d'eau, des bracelets de poignet, des sacs;
- Image de marque du site - production et placement de bannières placées au siège pour populariser les messages clés de l'UA. Ceux-ci ont été mis en évidence lors du sommet de juillet 2017.

92. Le travail en cours comprend, entre autres:

- La production des affiches de publicités et de films documentaires pour mieux faire connaître l'UA, ses mandats et l'Agenda 2063.

93. **Les honorables Ministres sont priés de:**

- (i) féliciter les efforts déployés par la CUA pour promouvoir l'image de marque de l'UA, notamment la modification du drapeau de l'UA et l'élaboration d'un guide sur le style de la marque;
- (ii) Encourager la Commission à poursuivre et intensifier les efforts visant à vulgariser toutes les activités de l'UA;
- (iii) Fournir des conseils pour l'amélioration;
- (iv) Appeler les États membres à accepter et à adopter la marque de l'UA.

Livre des dossiers africains (African FactBook) Doc-13/Com/Rpt/CCICT-2/Exp/2017

C'est quoi l'African Factbook

94. Le Livre des Dossiers Africains (BAR), également appelé projet African FactBook, est guidé par la vision panafricaine de l'UA sur l'Agenda 2063 et l'Aspiration Cinq (5), qui vise à renforcer la forte identité culturelle, le patrimoine commun, les valeurs et l'éthique d'Afrique.

95. L'African Factbook sera l'un des outils de communication disponibles pour construire une compréhension commune des faits clés sur l'Afrique afin de construire la fierté continentale dans l'histoire, la culture, les succès économiques et les réalisations des Africains à travers les différentes sphères de la société. Il raconte le grand travail accompli par les peuples africains à travers les siècles. Il

aide l'Afrique à prendre en charge son récit en présentant des faits bien documentés et authentifiés sur ce qu'on a été et ce qu'on a dû faire.

96. Sur ce, ce qui suit a été déjà réalisé:

- En 2016, sous la direction du bureau du président, la DIC a travaillé avec BAR sur la formulation correcte d'un protocole d'entente (MoU) et elle a assuré qu'elle a été signée par la Commission de l'UA et le BAR le 8 décembre 2016. L'objectif du MoU est de collaborer à la publication annuelle de African Factbook, qui contient des informations utiles sur l'Afrique et les peuples africains à des fins de diffusion de l'information, d'éducation, de divertissement, de référence, de statistiques et de documentation;
- Juillet 2016 - conférence de presse sur le livre des dossiers africains au 27^{ème} Sommet de l'UA à Kigali, la première édition du FactBook a été présentée à tous les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet du Rwanda;
- Juillet 2016 - le Factbook a été présenté à la Présidente de la CUA, Dr Nkosazana Dlamini Zuma;
- Le 24 août 2016, la DIC a visitée le BAR à Harare afin de se familiariser avec la mise en œuvre du MoU signé avec la CUA en décembre 2016 et d'avoir une appréciation directe des travaux en cours. Le résultat était un rapport contenant des propositions qui se discutent avant la mise en œuvre.

Buts futurs

97. La Commission de l'UA continuera à s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du MoU, dont l'article 3, à savoir la promotion d'African FactBook auprès des Etats membres de l'Union africaine.

98. **Les honorables Ministres sont priés de:**

- (i) féliciter le travail accompli par la Commission de l'UA pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, à travers la production du livre des dossiers africains;
- (ii) Exhorter tous les Etats membres à adopter le Livre des dossiers africains en tant qu'outil éducatif, afin d'améliorer leur connaissance et leur fierté en Afrique ;
- (iii) Demander à la Commission de l'UA de continuer à coopérer avec BAR, dans le cadre du MoU, pour produire plus d'éditions du livre et dans plus de langues de travail de l'UA, afin de construire une compréhension commune des faits clés sur l'Afrique.

PART III CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)
Doc-15/PAPU-ECP/CCICT-2/EXP/2017

Exploiter les réseaux postaux pour stimuler le développement socioéconomique dans les zones rurales de l'Afrique.

99. Il conviendrait de rappeler que les pays suivants ont été retenus pour participer au projet en tant que pays pilotes. Ce sont: Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi,, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Nigeria, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie et Tchad .

100. Dans le but d'estimer le niveau de mise en œuvre du projet par les pays pilotes, le Secrétariat général de l'UPAP a procédé à un exercice d'évaluation au moyen de questionnaires qui leur a été envoyé le 7 mars 2017. Seuls trois (3) pays ont répondu au questionnaire à l'échéance du 24 mars 2017. La situation se présente comme suit:

- **Burundi** - Les cinq bureaux de poste pilotes ont été entièrement électrifiés en énergie solaire et raccordés au réseau national. De plus, tous ont été connectés à l'Internet par fibre optique. Le gouvernement a inclus le projet dans son plan de développement national conformément à la déclaration du CCICT-1;
- **Ouganda** - Bien que l'Ouganda ait identifié des sources de financement conformes à la Résolution AUC-L10, elle n'a pas encore inclus le projet dans son plan national de développement conformément à la Déclaration du C-CICT-1. Le pays devrait connecter cinq bureaux de postes pilotes, à savoir Lira, Gulu, Kakira, Iganga et Soroti au réseau national et a réussi à préparer lesdits bureaux de poste conformément au rapport du consultant;

101. Les futurs plans incluent une 'augmentation du nombre de bureaux participant au projet. Les bureaux seront appelés centres de communication communautaires. L'opérateur désigné et la Commission ougandaise des communications (UCC) discutent actuellement un éventuel financement pour les bureaux supplémentaires.

- **Tanzanie** - Les cinq (5) bureaux de poste pilotes en Tanzanie sont connectés au réseau national. En raison d'interruptions de courant, la Tanzanie a lancé un appel d'offres pour la fourniture de l'énergie solaire en guise de solution de rechange. L'évaluation des offres a déjà été effectuée.

102. A l'exception d'un bureau, tous les autres ont accès aux services d'Internet avec des solutions différenciées ainsi qu'il suit :

- Muheza- connection large bande;
- Mwanga-connection mobile Vodacom;
- Monduli- connection mobile Vodacom Mo;
- Magenge-Solution satellitaire à travers Tanzania Telecommunications Company Limited (TTCL).

103. À la suite de ces développements, les services suivants ont été introduits:
- Versements de pension pour le compte de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS);
 - Paiement des frais d'examen pour les écoles secondaires du gouvernement;
 - Offre de services bancaires en tant qu'agent d'une banque appelée CRDB au bureau de poste de Monduli

Recommandations

104. **Les Ministres sont invités à :**

- (i) Prendre note du travail accompli à ce jour par les trois États membres qui ont répondu au questionnaire jusqu'à présent;
- (ii) Inviter tous les États membres à poursuivre les engagements pris en faveur de la mise en œuvre réussie du projet lors de la première session du CCICT en septembre 2015;
- (iii) Inviter instamment tous les pays participant au projet pilote à explorer de multiples sources de financement pour le projet et à en assurer la mise en œuvre rapide afin d'accélérer l'inclusion socioéconomique;
- (iv) Inviter tous les autres gouvernements africains intéressés à incorporer le projet dans leurs plans de développement nationaux et explorer de multiples sources de financement pour ce projet important visant à tirer parti des réseaux postaux pour favoriser le développement socioéconomique en Afrique.

SECTION VII:

**COORDINATION ET
PARTICIPATION AUX FORA INTERNATIONAUX**

Mécanisme de Coordination
Doc-16/Coordination/Rpt/CCIT-2/Exp/2017

Coordination des programmes TIC

105. La nécessité de la coordination, de la coopération et de l'harmonisation des politiques, de la réglementation et des programmes est inscrite dans le document fondamental de l'Union africaine:

- L'article 15 de l'Acte constitutif de l'Union africaine qui a été signé et ratifié par les 54 pays africains
- Le Traité instituant la Communauté économique africaine connu sous le nom de Traité d'Abuja: articles 3, 4, 28, 62, 63 et 64

106. Pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus au profit de l'intégration du continent et pour remplir son mandat, la Commission de l'Union africaine a signé un mémorandum d'accord avec 7 CER sur 8 et avec des institutions spécialisées. Les dirigeants de ces CER (Présidents, Secrétaires Généraux) rencontrent le Président de la CUA avant chaque sommet de l'Union Africaine (UA) et discutent des questions liées au développement et à l'intégration du continent.

107. La Déclaration de Khartoum de 2012 demandait à la CUA, à le NEPAD_NPCA, aux CER, aux institutions spécialisées (SI), à la BAD et à la CEA de mettre en place un mécanisme de coordination tenant compte de l'architecture institutionnelle existante et SE RENCONTRER chaque année sur une base de rotation dans différentes régions du continent pour harmoniser leurs programmes

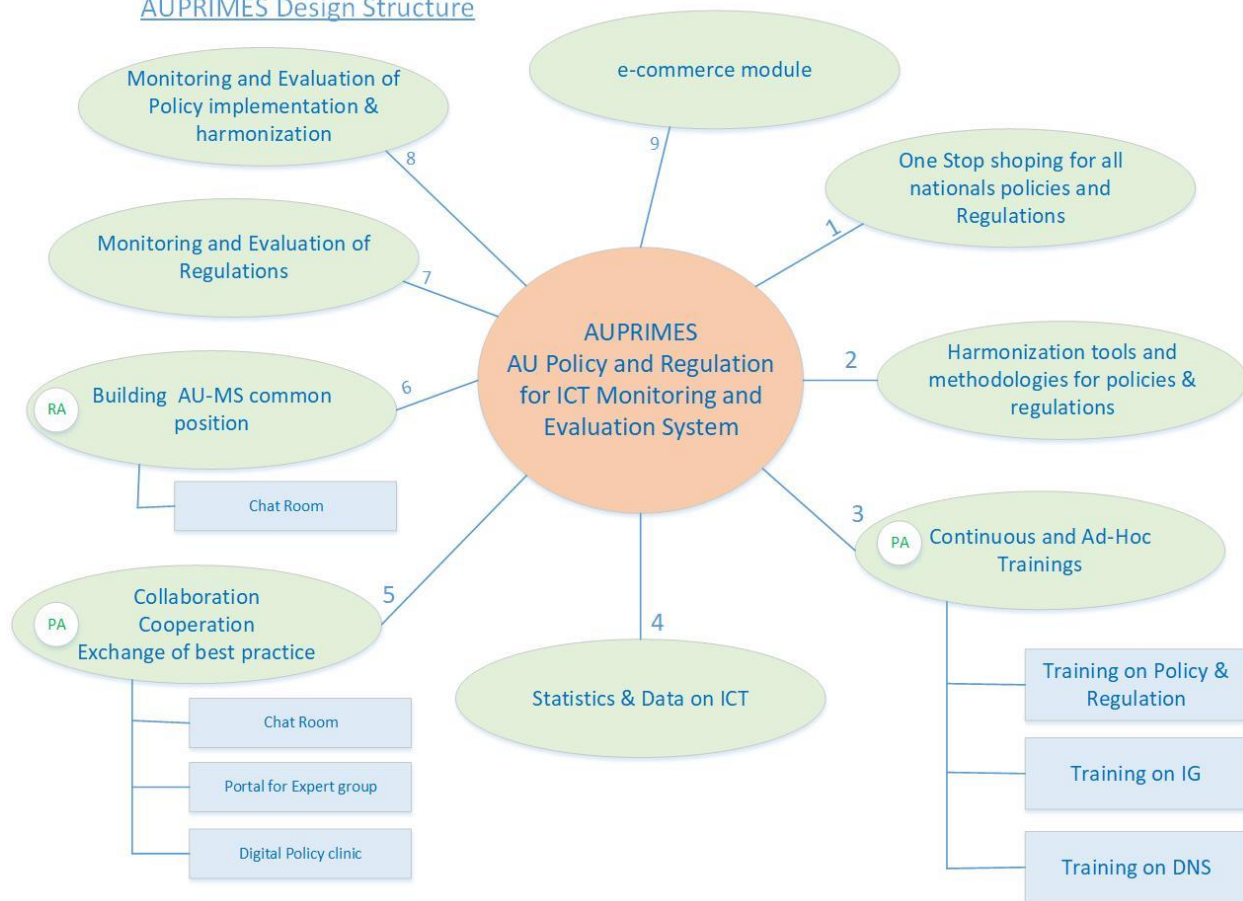
108. Le mécanisme a été établi et la majorité des parties prenantes se sont réunies tous les six mois (Lisbonne, décembre 2012, Nairobi Mai 2013, Addis-Abeba 2013 et Maurice mai 2014, Luxembourg 2015, Addis-Abeba 2016, Abidjan 2017). Nous avons profité des opportunités offertes par le comité de pilotage d'AXIS et grâce aux événements d'autres partenaires (par exemple IST Afrique et Forum Euro-Afrique sur les TIC) pour organiser et financer ces réunions.

109. Les réunions deviennent la plateforme d'échange d'informations et d'approche commune sur le développement du continent parmi les principales parties prenantes du CIT au sein des institutions régionales. Nous améliorons maintenant le processus d'intégration du continent ainsi que le rôle et la responsabilité de chaque entité. Malheureusement, AXIS se termine en 2018 et certains de nos partenaires ne sont pas en mesure d'aider à financer les réunions. Nous allons certainement faire face au problème de financement des réunions. Il a été convenu entre les différentes parties prenantes que chacun d'eux financera et accueillera une fois par an la réunion de coordination.

110. En plus de la réunion physique annuelle, un objectif était de saisir l'opportunité du projet PRIDA ii) d'avoir plus de réunions électroniques et plus d'interaction, ii) de

construire le plan numérique pour soutenir la coordination et l'échange de connaissances et d'informations

AUPRIMES Design Structure



111. Les ministres sont invités à:

- (i) Se féliciter de la mise en place du mécanisme de coordination et inviter toutes les
- (ii) parties prenantes du CIT à contribuer à ses activités et réunions;
- (iii) Demander aux CER et aux spécialistes de financer et d'accueillir la réunion de coordination annuelle.
- (iv) accélérer la mise en place de la plate-forme numérique de coordination

Rapport d'avancement sur la participation de l'Afrique aux manifestations internationales Doc-17/Fora/Rpt/CCIT-2/Exp/2017

112. Rappeler la décision adoptée par le CITMC-4, réunion avec les fonctionnaires sur la nomination des experts à participer / coordonner dans les réunions, le cas échéant. Rien de tout cela n'est arrivé. Rappeler la faible présence / participation de l'Afrique au dialogue, etc.

113. Les forums internationaux suivants sont prévus pour le dernier trimestre de 2017 et 2018:

- Le 27ème Congrès de l'UPU qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) à l'été 2018;
- La Conférence des plénipotentiaires de l'UIT qui se tiendra à Dubaï du 29 octobre au 16 novembre 2018, au cours de laquelle les représentants de l'UIT seront élus;
- Les réunions de l'ICANN;
- La Réunion mondiale IGF au Mexique en 2018

114. **Les ministres sont priés de:**

- (i) Exhorter les États membres à participer pleinement aux réunions internationales et régionales relatives aux postes et aux réunions des TIC et notamment à celles de l'UIT, de l'UPU, de l'ICANN, de l'UPAP, de l'UAT, du FGI Mondial et des CER et rappeler la décision EX.CL/Dec984 (XXXI) sur les candidatures africaines au sein du système international;
- (ii) De demander instamment à chaque membre du Bureau du CCICT de nommer un responsable pour participer et coordonner les contributions de l'Afrique et / ou de leur région aux réunions ci-dessus;

ANNEXES

1. Rapport du Bureau sortant
 - 1a-Rapport de la session extraordinaire du CTS
 - 1b-Declaration sur la Gouvernance de l'Internet
2. Directives sur l'utilisation harmonisée du digital dividende du spectre en Afrique.
3. Directives sur la sécurité des Infrastructures Internet en Afrique